

Communauté de  
Communes du Pays  
des Paillons

## OBJET :

Versement d'une subvention  
au Comité d'Actions Sociales  
et Culturelles des personnels  
des services publics du Pays  
des Paillons pour l'année 2020

Décision n° 20 06 13

L'an deux mille vingt, le jeudi 25 juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Théâtre de l'Hélice, salle intercommunale Auguste Maïcon, à Contes, en séance à huis clos (pour respecter le caractère public, les débats étaient accessibles en direct par voie électronique via le site [www.ccpp06.fr](http://www.ccpp06.fr)), sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

**Etaient présents** : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Messieurs Jacques Saulay, Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Gugielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absent représenté** : Monsieur Robert Nardelli par Madame Alexandra Russo.

Monsieur Jacques Saulay a été nommé secrétaire de séance.

Le Vice-président rappelle les missions du Comité d'Actions Sociales et Culturelles des services publics du pays des Paillons (CASC), qui consistent à mettre en place et à gérer des actions sociales, culturelles, sportives, de solidarité et de loisirs en faveur du personnel.

Afin de permettre à cette association de les mener à bien, le Vice-président propose de lui allouer pour l'année 2020 une subvention de 135,00 € par poste (124 postes), répartie comme suit :

- 7 020,00 € inscrits au budget principal ;
- 9 720,00 € inscrits au budget du service public de la petite enfance, pour le personnel des crèches et du RAPE ;

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

**Décide** de verser au Comité d'Actions Sociales et Culturelles des personnels des services publics du Pays des Paillons, pour les actions et activités mises en œuvre par ladite association en 2020 au bénéfice des agents de la Communauté de Communes :

- 7 020,00,00 € inscrits au budget principal ;
- 9 720,00 €, inscrits au budget du service public de la petite enfance.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Nombre de conseillers en  
exercice : 38

Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 38  
Pour : 38  
Contre : 0  
Abstentions : 0



**LE PRESIDENT  
M. LAVAGNA**